

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 326.394.706 dinars, un actif net de 325.544.047 dinars et un bénéfice de la période de 4.834.955 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 38,11% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 61,88% du total des actifs, dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les emplois en titres émis par la « BTK Leasing » représentent à la clôture de la période 10,26% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 29 Octobre 2025

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Wael KETATA

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2025
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2025	30/09/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	124 382 921	110 786 050	113 531 830
Obligations et valeurs assimilées		124 382 921	110 786 050	113 531 830
Placements monétaires et disponibilités		201 987 291	67 683 807	72 028 671
Placements monétaires	5	193 677 367	64 967 100	69 884 127
Disponibilités		8 309 923	2 716 707	2 144 544
Autres actifs		24 494	-	-
TOTAL ACTIF		326 394 706	178 469 857	185 560 501
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	6	715 115	382 778	418 864
Autres créditeurs divers	7	135 544	43 525	33 448
TOTAL PASSIF		850 659	426 303	452 312
ACTIF NET				
Capital	8	310 293 447	169 865 144	173 785 078
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		15 250 600	8 178 410	11 323 111
ACTIF NET		325 544 047	178 043 554	185 108 189
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		326 394 706	178 469 857	185 560 501

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	du 01/07/2025 au 30/09/2025	du 01/01/2025 au 30/09/2025	du 01/07/2024 au 30/09/2024	du 01/01/2024 au 30/09/2024	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	9	2 158 629	6 782 170	1 842 355	5 382 151
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 158 629	6 060 065	1 842 355	5 325 206
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	722 105	-	56 945
Revenus des placements monétaires	10	2 880 573	6 638 163	685 401	1 519 952
Revenus des prises en pension	11	584 985	1 645 942	592 852	1 573 358
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>5 624 187</u>	<u>15 066 276</u>	<u>3 120 608</u>	<u>8 475 461</u>
Charges de gestion des placements	12	(715 516)	(1 825 091)	(382 779)	(1 042 488)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>4 908 671</u>	<u>13 241 184</u>	<u>2 737 829</u>	<u>7 432 973</u>
Autres charges	13	(93 606)	(242 003)	(55 579)	(154 692)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>4 815 065</u>	<u>12 999 181</u>	<u>2 682 250</u>	<u>7 278 281</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		756 594	2 251 419	561 079	900 129
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		<u>5 571 659</u>	<u>15 250 600</u>	<u>3 243 329</u>	<u>8 178 410</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(756 594)	(2 251 419)	(561 079)	(900 129)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	(615 647)	-	(44 102)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		19 890	5 609	20 290	53 594
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>4 834 955</u>	<u>12 389 143</u>	<u>2 702 540</u>	<u>7 287 773</u>
		<u>10 289 486</u>			

(*) Retraité pour les besoins de comparabilité

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>du 01/07/2025 au 30/09/2025</i>	<i>du 01/01/2025 au 30/09/2025</i>	<i>du 01/07/2024 au 30/09/2024</i>	<i>du 01/01/2024 au 30/09/2024</i>	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT					
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	4 834 955	12 389 143	2 702 540	7 287 773	10 289 486
Résultat d'exploitation	4 815 065	12 999 181	2 682 250	7 278 281	10 259 704
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	19 890	5 609	20 290	53 594	87 324(*)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	(615 647)	-	(44 102)	(57 542)(*)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	19 970 568	128 046 715	14 578 917	38 673 699	42 736 621
Souscriptions					
- Capital	48 118 591	207 692 536	31 508 247	98 060 290	129 865 721
- Régularisation des sommes non distribuables	3 022 671	13 395 030	1 942 195	6 042 744	8 007 536
- Régularisation des sommes distribuables	2 063 227	4 682 926	1 300 472	2 437 930	4 348 481
Rachats					
- Capital	(30 040 117)	(89 535 991)	(18 304 421)	(62 477 523)	(90 609 855)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 887 171)	(5 756 279)	(1 128 183)	(3 851 941)	(5 590 188)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 306 633)	(2 431 506)	(739 393)	(1 537 801)	(3 285 074)
VARIATION DE L'ACTIF NET	24 805 523	140 435 858	17 281 456	45 961 472	53 026 107
ACTIF NET					
En début de période	300 738 525	185 108 189	160 762 097	132 082 082	132 082 082
En fin de période	325 544 047	325 544 047	178 043 554	178 043 554	185 108 189
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	2 043 802	1 296 934	1 163 195	985 856	985 856
En fin de période	2 178 719	2 178 719	1 267 827	1 267 827	1 296 934
VALEUR LIQUIDATIVE	149,420	149,420	140,432	140,432	142,727
TAUX DE RENDEMENT	1,54%	4,69%	1,61%	4,82%	6,53%

(*)Retraité pour les besoins de comparabilité

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 30 Septembre 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une société d'investissement obligataire à capital variable de type capitalisation, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 26 Octobre 1998 à l'initiative de la société « UBCI » et a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances, en date du 03 novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est confiée à la société « UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé la société « UBCI Bourse » depuis le 15 mars 2024, le dépositaire étant l'« UBCI ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan,

« Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en Pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2025 à 124.382.921 dinars, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% actif net
Obligations et valeurs assimilés					
			119 571 702	124 382 921	38,21%
Obligations des sociétés					
TN0003400660	A. BANK SUB 2020-03 T 9.20	10 000	200 000	209 316	0,06%
TNDE9EH7SA12	A. BANK SUB 2023-2 T10.05%	30 000	2 400 000	2 577 100	0,79%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10 %	10 000	600 000	645 896	0,20%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA 10.5 %	25 000	1 500 000	1 575 600	0,48%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 CA 10.7%	40 000	3 200 000	3 462 663	1,06%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2 10.35 %	10 000	1 000 000	1 056 032	0,32%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1 9.65%	12 000	1 200 000	1 208 376	0,37%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	5 000	200 000	200 395	0,06%
TNCTFVWUXV74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2.75	5 000	200 000	200 415	0,06%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASE 2023-1 10.7%	30 000	2 400 000	2 594 746	0,80%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASE 2024-1 10.6%	30 000	2 400 000	2 507 615	0,77%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	9 700	194 000	207 424	0,06%
TN9MG9SI38K0	BIAT SUB 2022-1 T+2.95%	20 000	2 000 000	2 056 439	0,63%
TN0007310543	HL 2020-2 10.6%	5 000	100 000	107 481	0,03%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-A-1 10.75%	20 000	1 200 000	1 253 155	0,38%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 A 10.7%	30 000	2 400 000	2 488 930	0,76%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.7 %	5 900	118 000	122 240	0,04%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 10.6 %	15 000	1 200 000	1 238 195	0,38%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2 10.5 %	30 000	2 400 000	2 407 733	0,74%
TNQ8KNUQ09D7	TLF 2025-1 10%	30 000	3 000 000	3 096 658	0,95%
TNR4CLXNS26	WIFAK BANK 2022-2 CA 9.25%	30 000	1 800 000	1 892 693	0,58%
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1 TMM+2.50 %	25 000	2 500 000	2 645 880	0,81%
TN1T1YC5F1E6	BTK Leasing 2025-1 CA 9.40%SS	5 000	500 000	501 442	0,15%
	DAAM 2025-1 TF 10.10% SS	15 000	1 500 000	1 501 992	0,46%
Emprunt national					
			52 218 750	53 672 613	16,49%
TNVFSFLG1FH4	E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	20 000	2 000 000	2 139 365	0,66%
TNEFCT8MXYZ3	E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	20 000	2 000 000	2 133 401	0,66%
TNVE955M6R90	E.NAT 2023 T3 CB TF 9.8%	50 000	5 000 000	5 017 184	1,54%
TN5XXZZ454U2	EMP NAT 2022 T1 CC TF 9.1%	70 500	6 168 750	6 411 133	1,97%
TNQHMI7RIBR5	EMP NAT 2022 T1 CC TV T+2.65 %	10 000	875 000	914 402	0,28%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF 9.6%	30 000	2 625 000	2 684 099	0,82%
TN11TIB0EPV4	EMP NAT 2022 T2 CC TV T+2.4%	30 000	2 625 000	2 687 665	0,83%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	52 250	5 225 000	5 317 716	1,63%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	15 700	15 700 000	15 981 757	4,91%
TN3QL5M1QLW6	EMP NAT T3 2021 CAT C 8.9%	4 000	4 000 000	4 247 347	1,30%
TNLBC9INKV10	EMP NAT 2024 T3 CC TV	40 000	4 000 000	4 013 648	1,23%
TN4VKDAPM79	EMP NAT 2024 T4 CB TV	20 000	2 000 000	2 124 898	0,65%
Bons du Trésor Assimilables					
			33 140 952	34 951 894	10,74%
TN0008000622	BTA 03-2026	2 000	1 830 400	2 048 388	0,63%
TN0008000606	BTA-04-2028	9 000	8 678 800	9 155 169	2,81%
TN0008000580	BTA-10-2026	13 000	12 629 752	13 595 567	4,18%
TNNC6SZ1UFM6	BTA-06 -2029	10 000	10 002 000	10 152 770	3,12%
TOTAL					
			119 571 702	124 382 921	38,21%
			Pourcentage par rapport à l'Actif		
					38,11%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2025 à 193.677.367 dinars, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	% actif net
	Certificats de dépôt			
		133 970 280	136 632 374	41,97%
TNJ3K4O6SZD6	Certificat de dépôt BTK Leasing au 09/06/2026 à 9,5% 370 jours	10 000 000	10 251 222	3,15%
TNKHKHYTJKW4	Certificat de dépôt BTK Leasing au 23/07/2026 à 9,5% 370 jours	2 500 000	2 539 583	0,78%
TNKQK8BXMWBG	Certificat de dépôt BTK Leasing au 28/07/2027 à 9,5% 740 jours	2 500 000	2 539 583	0,78%
TNMB01BWO30	Certificat de dépôt BTK Leasing au 01/12/2025 à 8,75% 90 jours	4 914 373	4 941 561	1,52%
TNDYD4OKVJW8	Certificat de dépôt BTK Leasing au 22/01/2026 à 9,6% 300 jours	9 407 407	9 765 985	3,00%
TNMOIMC5W909	Certificat de dépôt BTK Leasing au 09/12/2025 à 8,75% 90 jours	2 948 624	2 960 414	0,91%
TNZ5A6UM7ZN2	Certificat de dépôt Amen Bank au 04/11/2025 à 8,50% 120 jours	2 933 874	2 980 887	0,92%
TN8KUY9CWSY2	Certificat de dépôt Amen Bank au 22/10/2025 à 8,62% 90 jours	3 440 933	3 485 991	1,07%
TNQ8OVA5JQG1	Certificat de dépôt BNA au 06/02/2026 à 8,75% 150 jours	3 401 508	3 415 517	1,05%
TNLMRMJJF5P02	Certificat de dépôt BNA au 14/11/2025 à 8,75% 120 jours	6 352 632	6 444 977	1,98%
TN8IWNZS9TX6	Certificat de dépôt BNA au 16/10/2025 à 8% 30 jours	5 968 212	5 984 053	1,84%
TNR28UBVK6R7	Certificat de dépôt BNA au 24/10/2025 à 8,75% 100 jours	9 810 169	9 955 526	3,06%
TN2FUCBYJI81	Certificat de dépôt BNA au 18/11/2025 à 8,6% 90 jours	6 390 553	6 441 049	1,98%
TN1PZ8VNK7W3	Certificat de dépôt BT au 01/04/2026 à 8,5% 190 jours	3 862 608	3 868 155	1,19%
TNYCB324IHT2	Certificat de dépôt BT au 28/10/2025 à 8,5 % 40 jours	2 977 545	2 984 797	0,92%
TNNZXCNPY062	Certificat de dépôt BTE au 16/01/2026 à 8,65% 240 jours	5 728 302	5 874 945	1,80%
TNHH05U8GBE8	Certificat de dépôt BTK au 10/11/2025 à 8,35% 180 jours	7 718 801	7 937 679	2,44%
TNZIN8MCQQT3	Certificat de dépôt BTK au 16/01/2026 à 8,35% 240 jours	5 732 578	5 876 976	1,81%
TNFM95V44RR2	Certificat de dépôt BTL au 07/01/2026 à 9,99 % 350 jours	7 433 428	7 830 560	2,41%
TNSZ6BFQ6GH9	Certificat de dépôt BTL au 15/01/2026 à 9,99% 350 jours	6 504 250	6 839 983	2,10%
TN49RPB2DWX3	Certificat de dépôt BTL au 21/01/2026 à 9% 210 jours	2 880 285	2 934 630	0,90%
TNSSL3G4JPA6	Certificat de dépôt BTL au 21/01/2026 à 9 % 250 jours	6 194 118	6 358 366	1,95%
TN91EYUT1SX5	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 04/11/2025 à 8,5% 70 jours	1 973 986	1 987 258	0,61%
TN9NA1V2BIL5	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 05/11/2025 à 8,5% 40 jours	1 488 773	1 490 165	0,46%
TN8Y68UO1BA2	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 10/10/2025 à 8,5% 50 jours	4 457 996	4 492 366	1,38%
TN9N9SECC010	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 11/11/2025 à 8,5% 50 jours	6 439 327	6 450 144	1,98%
	Créances sur opérations de pensions livrées	28 499 880	29 290 879	9,00%
	Pension livrée Amen Bank au 27/10/2025 à 8 % pour 42 jours	1 999 706	2 006 776	0,62%
	Pension livrée Amen Bank au 02/04/2026 à 8 % pour 265 jours	5 499 833	5 596 136	1,72%
	Pension livrée Amen Bank au 20/01/2026 à 8,10 % pour 250 jours	2 499 696	2 575 969	0,79%
	Pension livrée BH au 22/01/2026 à 7,99 % pour 300 jours	10 000 001	10 404 883	3,20%
	Pension livrée BTE au 09/01/2026 à 8,99 % pour 340 jours	2 500 643	2 646 864	0,81%
	Pension livrée BTL au 16/10/2025 à 8,1 % pour 50 jours	3 500 000	3 527 470	1,08%
	Pension livrée BTL au 03/11/2025 à 8,2 % pour 91 jours	2 500 000	2 532 781	0,78%
	Dépôts à terme	27 500 000	27 754 115	8,53%
	Dépôt à terme UBCI au 31/10/2025 à 8,5% pour 92 jours	16 500 000	16 690 586	5,13%
	Dépôt à terme UBCI au 31/12/2025 à 8,5% pour 122 jours	11 000 000	11 063 529	3,40%
	TOTAL	189 970 161	193 677 367	59,49%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			59,34%

NOTE 6 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 30 Septembre 2025 à 715.115 dinars contre 382.778 dinars au 30 Septembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	318 006	170 123	186 162
Dépositaire	79 502	42 531	46 540
Distributeurs	317 607	170 124	186 162
Total	715 115	382 778	418 864

NOTE 7 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Cette rubrique s'élève au 30 Septembre 2025 à 135.544 dinars contre 43.525 dinars au 30 Septembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Etat, retenue à la source	109 106	17 359	-
Redevance CMF	26 437	14 517	15 544
Charges à payer	-	11 649	17 904
Total	135 544	43 525	33 448

NOTE 8 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 Septembre 2025 se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2024

Montant	173 785 078
Nombre de titres	1 296 934
Nombre d'actionnaires	932

Souscriptions réalisées

Montant	207 692 536
Nombre de titres émis	1 549 979
Nombre d'actionnaires nouveaux	257

Rachats effectués

Montant	(89 535 991)
Nombre de titres rachetés	(668 194)
Nombre d'actionnaires sortants	(116)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur titres	(615 647)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 609
Régularisation des sommes non distribuables	(59 828)
Résultats antérieurs incorporés au capital	(A)
Régularisation du résultat antérieur, incorporé au capital	11 323 111
	7 698 580

Capital au 30-09-2025

Montant	310 293 447
Nombre de titres	2 178 719
Nombre d'actionnaires	1 073

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 Avril 2025.

NOTE 9 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 2.158.629 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025, contre 1.842.355 dinars pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	1 076 716	2 378 364	617 884	1 708 013	2 336 851
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	1 081 914	3 681 702	1 224 471	3 617 193	4 917 197
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif					
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>					
- Dividendes	-	722 105	-	56 945	56 945
Total	2 158 629	6 782 170	1 842 355	5 382 151	7 310 993

NOTE 10 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à 2.880.573 dinars, contre 685.401 dinars pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

Libellé	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Intérêts des Dépôts à terme	474 209	826 092	-	-	-
Intérêts des dépôts	17 370	67 742	17 148	47 000	61 542
Intérêts des certificats de dépôt	2 388 993	5 744 329	668 253	1 472 952	2 354 948
Total	2 880 573	6 638 163	685 401	1 519 952	2 416 490

NOTE 11 : REVENUS DES PRISES EN PENSION

Les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension se présentent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2024	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Intérêts au titre des opérations de prise en pensions livrées	584 985	1 645 942	592 852	1 573 358	2 207 853
Total	584 985	1 645 942	592 852	1 573 358	2 207 853

NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à 715.516 dinars, contre 382.779 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2024, se détaillant ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Rémunération du gestionnaire	318 007	811 152	170 124	463 328	649 490
Rémunération du dépositaire	79 502	202 788	42 531	115 832	162 372
Rémunération des distributeurs	318 007	811 152	170 124	463 328	649 490
Total	715 516	1 825 091	382 779	1 042 488	1 491 352

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à 93.606 dinars, contre 55.579 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2024, se détaillant ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Redevance CMF	79 502	202 788	42 531	115 832	162 372
Taxes	8 665	21 571	7 146	21 282	28 428
Frais bancaires	168	230	31	91	121
Frais de publications	1 333	4 628	1 562	4 654	6 217
Honoraires commissaire aux comptes	3 022	6 803	1 796	5 347	7 142
Jetons de Présence	915	5 984	2 513	7 486	10 000
Total	93 606	242 003	55 579	154 692	214 280

NOTE 14 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UNION CAPITAL" ex "COFIB CAPITAL" ayant absorbé "UBCI BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération des distributeurs :

L'UNION CAPITAL et l'UBCI assurent la fonction de distributeurs de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, ils perçoivent une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux au prorata de leurs distributions.

Union Capital a suspendu la facturation de sa part pour le troisième trimestre 2025, dans l'attente de la régularisation de sa situation et de l'obtention de l'agrément relatif au changement de distributeur.